



RECHERCHER 



ACCUEIL

A NOTRE PROPOS 

CONTACT

Ô la belle presse libre en Sud Alsace : soutenons-là !



AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE, LE PROCÈS D'UN MILITANT ROYALISTE POUR UN SALUT NAZI

Publié par La rédaction | 16 juillet, 2026 |

Actualités régionales, Alsace, Egalité, Extrême-droite, Grand-Est, Histoire, Luites d'émancipation, M2A, Manifestation/Rassemblement, Mulhouse et environs, Politique, Présidentielle 2027, Société |

0



CRÉDIT PHOTO : MARTIN WILHELM

Le tribunal correctionnel de Mulhouse a jugé lundi 13 juillet un militant de l'Action française poursuivi pour « *apologie de crime contre l'humanité* », après un geste controversé lors de la **marche du 8 mars pour les droits des femmes**.

L'audience, tenue dans une salle comble sous forte présence policière, a mis en scène un

MANIFESTATION  E

samedi 4 juillet à
00:00 - dimanche
26 juillet à 00:00

**L'association
Les enfants
de
Tchernobyl
recherche des
familles
d'accueil
pour des
enfants
ukrainiens
invités en
France
durant 3
semaines en
juillet 2026**

@Roggenhouse

14, rue des Dahlias

#association

#citoyenneté

#solidarités



affrontement verbal tendu entre notamment l'avocat de la défense et la présidente du tribunal.

Le prévenu, Anthony Thoma, 28 ans, agent immobilier (déjà connu du tribunal de Mulhouse pour des heurts lors d'un meeting de l'ancienne maire Michèle Lutz), et colistier de la liste « Reconquête » aux élections municipales de Mulhouse, menée par Emmanuel Taffarelli comparaissait pour un geste effectué en marge de la manifestation féministe à Mulhouse du 8 mars 2026, alors qu'un petit groupe de militants de l'Action française s'était positionné sur le trajet du cortège.

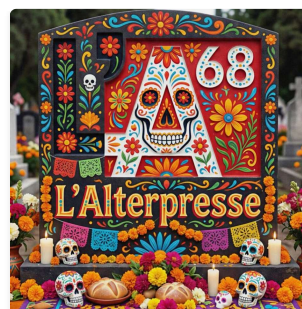
Selon les récits, les forces de l'ordre avaient dû isoler ce groupe d'une dizaine de personnes du cortège, craignant un affrontement, avant qu'une joute verbale n'éclate entre les deux camps.

C'est dans ce contexte tendu qu'Anthony Thoma a levé le bras, un geste filmé (outre notre photographe) par une caméra de vidéosurveillance de la rue du Sauvage et de la place des Victoires, diffusé pendant plus de six minutes à l'audience.

Le témoin décrit précisément la scène : « *Le prévenu levant sa main droite, d'abord avec le poing, puis le doigt, puis le salut incriminant, main droite au poitrail se lançant vers le ciel, tel le salut nazi* ».

Face à la présidente Christine Stengel, qui a détaillé chaque phase du mouvement, le prévenu a maintenu qu'il s'agissait d'un simple geste de mécontentement, expliquant que « *son poignet s'était relâché* ».

NI DE DROITE, NI DE DROITE



**Visionnez les
États généraux
de la presse
indépendante :**



**DÉCOUVREZ
NOS VIDÉOS
ET TANT
D'AUTRES
SUR
L'ALTERSCOPE
!**

**LES CAHIERS
DE L'ALTER
DISPONIBLES
EN LIBRAIRIE**

La salle d'audience comble, a attiré un public hétéroclite, mêlant sur les mêmes bancs des figures locales de l'extrême droite, comme la tête de liste « *Reconquête* » aux municipales Emmanuel Taffarelli, et des militants antifascistes ou associatifs, dont Gérarg Moine, président de la section mulhousienne de la Ligue des droits de l'Homme.

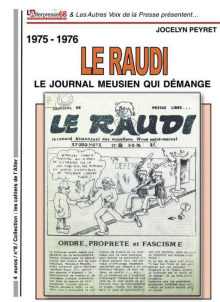
Le témoin souligne cette proximité inhabituelle, notant que « *des militant-es antifascistes* » se trouvaient parfois « *côte à côte* » avec « *les ami-es du prévenu* » venus de la section locale de l'Action française.

À l'extérieur, deux cortèges se sont fait face après l'audience, antifascistes d'un côté et soutiens de l'Action française de l'autre.

Une large partie de l'audience a porté sur la nature du mouvement royaliste et son positionnement idéologique. Interrogé sur son appartenance à l'extrême droite, Anthony Thoma s'est défendu en affirmant n'être « *ni de droite ni de gauche* », mais « *royaliste* », une position que le témoin qualifie d'« *assurance à se prévaloir ni ni* » répétée à plusieurs reprises durant l'audience.

La présidente a insisté sur la présence du groupe précisément le jour de la journée internationale des droits des femmes, y voyant une démarche prosélyte délibérée plutôt qu'un hasard de calendrier.

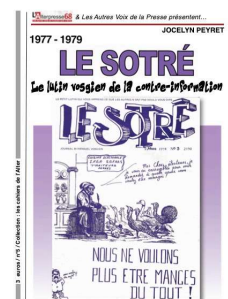
Les perquisitions menées à son domicile et l'analyse de son matériel informatique ont révélé une affiche de propagande du régime de Vichy datée de 1941 ainsi qu'une image de l'Action française portant la mention « *Non aux agents étrangers, ni kippa, ni keffieh* ». Le prévenu a justifié ces éléments par une passion pour l'histoire du



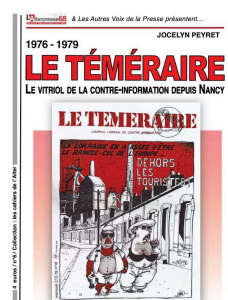
Screenshot



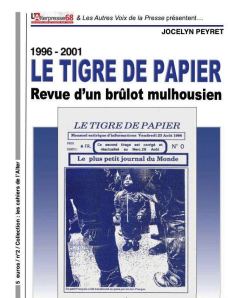
Screenshot



Screenshot



Screenshot



XXe siècle, précisant posséder également des affiches du Parti communiste !

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE TENDUS

La substitute du procureur, Alexia Marquis, s'est appuyée sur l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, qui réprime la provocation à la haine et l'apologie des crimes contre l'humanité, insistant sur le caractère « *matérialisé* » du geste plutôt que sur sa précision angulaire.

À l'inverse, l'avocat de la défense, Maître Fabrice Delinde, venu des Hauts-de-Seine et habitué de dossiers sensibles impliquant des militants radicaux, a cherché à déplacer le débat en dénonçant « *une justice et une police politique* », provoquant une passe d'armes directe avec la présidente après avoir invoqué un train à prendre, manière sournoise d'attaquer la lenteur des débats par la présidente du tribunal.

On nota également un rappel à l'ordre de la magistrate à l'avocat, qui tentait d'intervenir à la place de son client : « *Maître, vous n'avez pas la parole, c'est à votre client que je pose les questions, pas à vous !* ».

Anthony Thoma a par ailleurs reconnu avoir scandé « *Justice pour Quentin* », en référence à Quentin Deranque, jeune militant néonazi mort à Lyon mi-février après des heurts avec des antifascistes, tout en niant toute adhésion au nazisme.

À l'issue de cette audience de deux heures, le tribunal rendra son délibéré le 30 juillet.

(Merci à Jano Celle pour le relevé de notes)

VERS LE
SAUTERHIN

Un poème de
Cédric Aria

Parution de
Florilangues.
Une ouverture
vers les
littératures en
langues de
France

Moi,
correspondant
de l'Humanité à
Berlin (1976-
1982). 4. Dans le
« cas »
Biermann, une
protestation
secoue la RDA

Moi,
correspondant
de l'Humanité
en RDA (1976-
1982) 3. Wolf
Biermann (1936
-) : Ein
Liedermacher,
un
chansonnier*

Moi,
correspondant
de l'Humanité
en RDA (1976-
1982) 2. Ouh là
là, la dictature
du prolétariat

VERS LE
PORTAIL
BASTAMAG

L'ACTUALITÉ VUE PAR LES
MÉDIAS LIBRES



PARTAGER:  

PUBLIÉ
AVEC LE
SOUTIEN DE
LA DRAC
GRAND-EST

< PRÉCÉDENT

« Permis de tuer » : quand des
élus de la République
s'apprêtent à offrir la
déresponsabilisation pénale
(chère à l'extrême-droite) aux
syndicats de police

PUBLICATIONS APPARENTÉES



La vie
pendant la
détention :
un
photorama
découverte
du centre
pénitentiair
e de
Mulhouse
Lutterbach

31 juillet 2024



Le SNES-FSU
Alsace relate
une année
scolaire
éprouvante
dans le
secondaire
et redoute la
rentrée
prochaine

3 juillet 2020



Des
soignants de
Mulhouse et
Colmar se
rassemblent
une seconde
fois devant
la
délégation
de l'ARS
Grand-Est

17 septembre
2021



A Colmar,
les
associations
utilisant la
salle de
concert « Le
Grillen »
privées de
ressources
par le maire
et le préfet

17 mai 2024

SIGNALER
UN
CONTENU À
LA
RÉDACTION

Ô MON ÂME,
N'ASPIRE PAS
À LA VIE
IMMORTELLE,
MAIS ÉPUISE
LE CHAMP DU
POSSIBLE

Pindare (cité par
Camus dans "*Le
mythe de
Sisyphé*")

LAISSER UN MESSAGE

Votre adresse e-mail ne sera pas publiée. Les champs obligatoires
sont indiqués avec *

Archives

Sélectionner un

COMMENTAIRE



NOM *

E-MAIL *

SITE WEB

☐ M'abonner à votre liste de diffusion

LAISSER UN COMMENTAIRE

Archives

Sélectionner un mois ▼

Magnifiquement conçu par **Elegant Themes** | Superbement propulsé par **WordPress**

